

« Address1 »
« Address2 »
« Address3 »
« Address4 »
« Address5 »

Nordea Fund of Funds, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66248

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea Fund of Funds, SICAV (la « **Société** ») qu'une assemblée des actionnaires se tiendra le **27 novembre 2018, à 14 heures (CET)**, au siège social de la Société (l'« **Assemblée** »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur, Brian Philip Jensen, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark, avec effet rétroactif au 15 octobre 2018, sous réserve de l'approbation de la CSSF ;
2. Ratification de la cooptation de Christian Schön, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ;
3. Ratification de la cooptation de Madhu Ramachandran, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote. Les exigences de majorité seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg), cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée (la « **Date d'enregistrement** »). Les droits des actionnaires en matière de participation à l'Assemblée et d'exercice des droits de vote sont déterminés en fonction des actions détenues par les actionnaires à la Date d'enregistrement.

Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires peuvent assister personnellement à l'Assemblée, sur justification de leur identité et sous réserve d'avoir informé la Société par écrit, pour des raisons d'organisation, de leur intention d'assister à l'Assemblée au moins deux (2) jours civils avant la date de l'Assemblée, autrement dit pour le **25 novembre 2018** (avant 14 h 00 CET) au plus tard (par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940).

L'Assemblée se tiendra en langue anglaise.

Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister personnellement à l'Assemblée peuvent avoir recours à une procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société. Les actionnaires n'assistant pas en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé afin qu'il soit reçu au moins deux (2) jours civils avant la date de l'Assemblée, autrement dit pour le **25 novembre 2018** (avant 14 h 00 CET) au plus tard (par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940).

Sur ordre du Conseil d'administration

Luxembourg, le 12 novembre 2018

Nordea Fund of Funds, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66248

PROCURATION

Je soussigné,

« **Address1** »

« **Address2** »

« **Address3** »

« **Address4** »

« **Account ID XXXXXXXX** »

détenteur de _____ actions de Nordea Fund of Funds, SICAV (la « **Société** »), dont le siège social est sis 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (le « **Siège social** »), désigne par la présente :

M. Jeremie HOUET, résidant au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou tout employé ou Dirigeant de la Société résidant professionnellement au Luxembourg, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution en tant que mandataire, pour représenter le soussigné à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra le 27 novembre 2018 à 14 h 00 CET au Siège social de la Société (l'« **Assemblée** ») en vue de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant :

		Pour	Contre	Abstention
1.	Nomination de Brian Philip Jensen, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark, au poste d'administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 15 octobre 2018, sous réserve de l'approbation de la CSSF ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Ratification de la cooptation de Christian Schön, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Ratification de la cooptation de Madhu Ramachandran, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le présent formulaire de procuration restera valide si l'Assemblée est ajournée ou reportée pour quelque raison que ce soit ou si une deuxième assemblée des actionnaires est convoquée afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le soussigné s'engage à indemniser le mandataire au titre des réclamations, des pertes, des coûts, des dépenses, des dommages ou des passifs subis ou encourus par ce dernier à la suite d'une action exécutée de bonne foi conformément au présent formulaire de procuration.

La présente procuration sera régie par et interprétée selon le droit luxembourgeois et les litiges découlant de ou liés à cette dernière seront exclusivement soumis aux tribunaux de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Date _____ Signature(s) _____